

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D2025-6-29**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 17 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 46

Date de convocation du : 10 Juin 2025

Présents : 32

Votants : 35

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

**Objet : Convention
exposition photographique
Val de Flore à St Pardoux-
Soutiers**

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaél

Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur ONILLON Denis

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les compétences de la Communauté de communes Val de Gâtine ;

Mme Magalie SAUZE, Vice-Présidente en charge du tourisme et de la communication, expose :
Mesdames et messieurs,

Il est proposé une convention entre la Communauté de communes et l'artiste pour l'exposition de ses œuvres sur le site du Val de Flore entre le 2 juillet et le 31 août 2025. Cette exposition aura lieu sous la serre du Val de Flore, à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE VALIDER** la convention décrite
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout document afférent.

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY



Emis le 17/06/2025
Publié le 20/06/2025
Transmis en sous-préfecture le 20/06/2025

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

